

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

LAFUMA[®]**GROUPE**

INITIEE PAR LA SOCIETE

CALIDAGROUP

PRESENTEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CALIDA HOLDING AG**



Le présent document relatif aux autres informations de Calida Holding AG a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 10 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Calida Holding AG.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique de retrait initiée par Calida Holding AG sur les actions de la société Lafuma, visée par l'AMF le 10 novembre 2020, sous le visa n° 20-550, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Calida Holding AG (www.calidagroup.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Société Générale, GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L’OFFRE.....	3
2.	PRESENTATION DE L’INITIATEUR.....	4
2.1.	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L’INITIATEUR.....	4
2.1.1.	Dénomination sociale.....	4
2.1.2.	Siège social.....	4
2.1.3.	Forme et nationalité.....	4
2.1.4.	Registre du commerce.....	4
2.1.5.	Exercice social.....	4
2.1.6.	Objet social.....	4
2.2.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L’INITIATEUR.....	5
2.2.1.	Capital social.....	5
2.2.2.	Droit de vote.....	5
2.2.3.	Cession et transmission des Actions.....	5
2.2.4.	Cotation des actions.....	5
2.2.5.	Répartition du capital – Actionnaire de contrôle.....	5
2.2.6.	Autres titres/droits donnant accès au capital.....	5
2.3.	INFORMATIONS CONCERNANT L’ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DES COMPTES DE L’INITIATEUR.....	6
2.3.1.	Conseil d’administration.....	6
2.3.2.	Comités.....	7
2.3.3.	Direction générale et équipe de direction.....	7
2.3.4.	Commissaires aux comptes.....	7
2.4.	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L’INITIATEUR.....	7
2.4.1.	Activités principales.....	7
2.4.2.	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	8
2.5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS ENTRE PARTIES LIEES.....	8
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L’INITIATEUR.....	9
3.1.	DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES.....	9
3.1.1.	Résumé des comptes sociaux Calida Holding AG audités au 31 décembre 2019.....	10
3.1.2.	Résumé des comptes consolidés du Groupe Calida audités au 31 décembre 2019.....	11
3.1.3.	Résumé des comptes consolidés du Groupe Calida non audités au 30 juin 2020 (version condensée).....	13
3.2.	COUTS ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L’OFFRE.....	14
3.2.1.	Coûts de l’Offre.....	14
3.2.2.	Modes de financement de l’Offre.....	14
4.	COMMUNIQUE DE PRESSE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL	15
5.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT (« DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS »).....	15

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006, par la société Calida Holding AG (« **Calida Holding AG** » ou l'« **Initiateur** ») dans le cadre de son offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** »), au terme de laquelle elle propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Lafuma, société anonyme à conseil d'administration au capital de 56.885.352 euros, dont le siège social est situé 3, impasse des Prairies, 74940 Annecy-le-Vieux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 380 192 807 RCS Annecy (« **Lafuma** »), d'acquérir la totalité de leurs actions Lafuma non détenues par l'Initiateur, au prix de 17,99 euros par action nets de tous frais (le « **Prix de l'Offre** »), laquelle sera suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dès la clôture de l'Offre Publique de Retrait dans la mesure où les conditions d'application dudit retrait sont d'ores et déjà réunies (le « **Retrait Obligatoire** », et avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** »).

Les actions Lafuma sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000035263.

A la date de la Note d'Information, l'Initiateur détient 6.648.279 actions de Lafuma, correspondant à 93,50% du capital et des droits de vote théoriques de Lafuma¹ (soit 93,61% des droits de vote exerçables)².

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre vise la totalité des actions d'ores et déjà émises et non détenues par l'Initiateur à la date de la Note d'Information, à l'exception des 8.294 actions auto-détenues par Lafuma qui sont assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L.233-9 I 2° du Code de commerce, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximal de 454.096 actions.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de Lafuma, autre que les actions de Lafuma.

La durée de l'Offre Publique de Retrait sera de dix (10) jours de négociation.

Dans la mesure où l'Initiateur détient plus de 90% du capital et des droits de vote de Lafuma, l'Offre Publique de Retrait sera suivie d'un Retrait Obligatoire visant la totalité des actions de Lafuma non encore détenues par l'Initiateur. Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Lafuma non apportées à l'Offre Publique de Retrait, à l'exception des 8.294 actions auto-détenues par Lafuma, lui seront transférées moyennant une indemnisation égale au prix proposé dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait, soit 17,99 euros par action Lafuma, nets de tous frais.

L'Offre est présentée par Société Générale qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

¹ Sur la base d'un nombre total de 7.110.669 actions représentant autant de droits de vote théoriques en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un nombre total de 7.102.375 droits de vote exerçables.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Calida Holding AG figurent dans (i) le rapport annuel 2019 du Groupe Calida, publié le 6 mars 2020, incluant notamment les comptes consolidés 2019 du Groupe Calida ainsi que les comptes sociaux 2019 de Calida Holding AG (le « **Rapport Annuel** »), et (ii) le rapport financier semestriel 2020 du Groupe Calida, publié le 29 juillet 2020 (le « **Rapport Semestriel** »), lesquels sont incorporés par référence au présent document. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de Calida Groupe (www.calidagroup.com) et peuvent également être obtenus sans frais auprès de Calida Holding AG (Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse).

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est Calida Holding AG.

2.1.2. Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé à Bahnstrasse, 6208 Oberkirch (Suisse).

2.1.3. Forme et nationalité

L'Initiateur est une société anonyme (*Aktiengesellschaft*) de droit suisse.

2.1.4. Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce du Canton de Lucerne (Suisse) sous le numéro CHE-100.688.224.

2.1.5. Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.6. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Initiateur, son objet social est l'acquisition et la gestion courante d'investissements dans des entreprises de toute nature, notamment dans l'industrie du textile. L'Initiateur peut participer à d'autres entreprises et peut acquérir, exploiter, gérer et vendre des biens immobiliers, établir des filiales et des succursales en Suisse et à l'étranger et, en outre, accomplir tous les actes juridiques que son objet social implique. La société peut participer au financement de son groupe, notamment en accordant des prêts aux entreprises de son groupe, directement ou indirectement, ou en octroyant des garanties ou sûretés de toute nature même si ces prêts ou sûretés sont accordés gratuitement ou dans l'intérêt exclusif des sociétés qui lui sont directement ou indirectement liées.

2.2. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

2.2.1. Capital social

- **Capital-action (*Aktienkapital*)**

Le capital social de l'Initiateur s'élève à 825.735,10 CHF, divisé en 8.257.351 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,10 CHF, entièrement libérées (les « **Actions** »).

- **Capital conditionnel (*Bedingtes Kapital*)**

Le capital social de l'Initiateur peut être augmenté de 352.649 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,10 CHF, par l'exercice de droits d'option attribués à des salariés et à des membres du Conseil d'administration.

2.2.2. Droit de vote

Chaque Action confère un droit de vote. Toutes les Actions confèrent les mêmes droits et obligations.

2.2.3. Cession et transmission des Actions

Les statuts de l'Initiateur ne prévoient aucune limitation au transfert des Actions.

2.2.4. Cotation des actions

Les Actions sont admises aux négociations sur le SIX Swiss Exchange sous le numéro ISIN CH0126639464.

2.2.5. Répartition du capital – Actionnaire de contrôle

Au 31 décembre 2019, les actionnaires détenant plus de 3% du capital de Calida Holding AG sont les suivants :

Actionnaire	% du capital	% des droits de vote
Groupe familial Kellenberger	34,1 %	34,1 %
Veraison Capital AG	15,1 %	15,1 %
Vontobel Fonds Services AG	7,2 %	7,2 %
Swisscanto Fondsleitung AG	5,0 %	5,0 %

A l'exception des personnes mentionnées ci-dessus, l'Initiateur n'a connaissance d'aucune participation, directe ou indirecte, qui représenterait plus de 3% des droits de vote.

2.2.6. Autres titres/droits donnant accès au capital

- **Intéressement long terme du Directeur Général**

Aux termes d'un plan d'intéressement long-terme dédié établi en 2017, le Directeur Général du Groupe Calida est encore en droit de recevoir un solde d'actions de Calida Holding AG.

- **Stock-options au bénéfice de certains dirigeants et salariés du Groupe**

A la date du présent document, 308.400 stock-options attribuées par l'Initiateur n'ont pas encore été exercées et 164.400 sont exerçables. Les stock-options attribuées par l'Initiateur à l'équipe de direction et à certains salariés du Groupe (notamment à certains responsables opérationnels de Lafuma) sont soumises à une période d'acquisition de 3 ans et peuvent être exercées tant que le bénéficiaire est présent au sein du Groupe Calida. Le prix d'exercice diffère selon les plans concernés. Chaque option donne droit à une action Calida Holding AG.

Une description plus détaillée des stock-options figure aux pages 88-89 du Rapport Annuel ainsi qu'à la note 21 aux comptes consolidés 2019 du Groupe Calida présentés dans ce dernier rapport.

- **Nouveau plan d'intéressement long terme**

Il était envisagé de mettre en place un nouveau plan d'intéressement long terme au cours de l'exercice 2020, consistant en l'attribution d'Unité d'Action de Performance (*Performance Share Unit*) au bénéfice des membres de l'équipe de direction, dont l'acquisition s'effectuerait sur une période de 3 ans et serait soumise à conditions de performance (basées à 50% sur le TSR et à 50% sur l'EBIT du Groupe), tel que détaillé à la page 90 du Rapport Annuel. Toutefois, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, il a été décidé de reporter à 2021 la mise en place de ce plan. Ainsi, à la date du présent document, aucune Unité d'Actions de Performance n'a été attribuée.

2.3. INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DES COMPTES DE L'INITIATEUR

L'organisation des organes de gestion de l'Initiateur est définie par les statuts de l'Initiateur (les « **Statuts** ») et par un règlement intérieur (*Organisationsreglement*).

2.3.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au minimum et de neuf membres au maximum. L'assemblée générale des actionnaires élit individuellement les membres et le Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an (jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle), et le Conseil d'administration élit parmi ses membres un vice-président. La réélection est autorisée sans restriction. Toutefois, le mandat d'un membre du Conseil d'administration prend fin définitivement lors de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel l'administrateur atteint l'âge de 75 ans.

A la date du présent document, le Conseil d'administration est composé des sept membres suivants :

Nom	Fonction	Expiration du mandat
M. Hans-Kristian Hoejsgaard	Président	AGO statuant sur les comptes 2020
M. Marco Gadola	Vice-Président	AGO statuant sur les comptes 2020
Mme. Nathalie Gaveau	Membre	AGO statuant sur les comptes 2020
M. Gregor Greber	Membre	AGO statuant sur les comptes 2020
M. Erich Kellenberger	Membre	AGO statuant sur les comptes 2020
Dr. Lukas Morscher	Membre	AGO statuant sur les comptes 2020
M. Stefan Portmann	Membre	AGO statuant sur les comptes 2020

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents, sauf prévisions contraires du Code suisse des obligations. Il adopte ses résolutions à la majorité des voix exprimées. Le président vote également ; en cas d'égalité des voix, sa voix est prépondérante.

2.3.2. Comités

Le Conseil d'administration de l'Initiateur a procédé à la création de trois comités afin d'exercer efficacement ses fonctions :

- Comité stratégique ;
- Comité d'audit et des risques ;
- Comité des rémunérations.

2.3.3. Direction générale et équipe de direction

La gestion opérationnelle de l'Initiateur est assurée par un Directeur Général, assisté par une équipe de direction.

Le Directeur Général actuel est M. Reiner Pichler. Le 4 septembre 2020, M. Reiner Pichler a annoncé sa démission ; il continuera toutefois d'exercer ses fonctions au sein du Groupe Calida jusqu'à la nomination d'un successeur approprié.

L'équipe de direction est composée des membres suivants :

- M. Reiner Pichler, Directeur Général
- M. Daniel Gemperle, Directeur opérationnel (COO) & Projets Groupe
- M. Sacha D. Gerber, Directeur financier
- M. Stefan Mues, Directeur digital
- Mme. Manuela Ottiger, Directrice des ressources humaines

2.3.4. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'un an. Les droits et devoirs des commissaires aux comptes sont déterminés par les dispositions légales applicables en Suisse.

L'assemblée des actionnaires de l'Initiateur du 2 mai 2007 a désigné pour la première fois Ernst & Young AG, Zurich comme contrôleur légal des comptes sociaux de Calida Holding AG et des comptes consolidés du groupe, et assume ce rôle depuis. Le 17 avril 2020 le mandat d'Ernst & Young AG, Zurich a été renouvelé pour une période d'un an.

2.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

2.4.1. Activités principales

Calida Holding AG est la société mère du groupe Calida (le « **Groupe Calida** » ou le « **Groupe** »).

Le Groupe Calida intervient principalement dans le secteur de l'habillement, et plus particulièrement la lingerie et l'« *outdoor* » (activités sportives pratiquées en plein air). En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 404,3 millions CHF.

Le Groupe est présent dans le secteur de la lingerie à travers la marque française Aubade (acquise en 2005) et la marque mère suisse Calida. Ces deux marques sont principalement spécialisées dans la lingerie de luxe et les vêtements de jour et de nuit, et sont vendues dans environ 70 pays par des détaillants spécialisés haut de gamme, et par les propres points de vente du groupe sur les marchés nationaux (respectivement la France, et la Suisse/l'Allemagne).

Le Groupe intervient également, par sa filiale Lafuma SA, dans le secteur de l'*outdoor*. Suite à la cession d'Oxbow (pôle Surf) en 2020 (cf. ci-dessous), les activités *outdoor* sont structurées autour de deux pôles autonomes – pôle montagne et pôle mobilier – et de trois marques : Lafuma, Lafuma Mobilier et Millet.

L'année 2020 a marqué un recentrement du Groupe sur les activités exposées ci-avant. Ainsi, le 24 janvier 2020, la société Millet Mountain Group, filiale de Lafuma, a finalisé la cession de sa marque Eider au groupe Coréen K2, à la suite de la signature d'une promesse unilatérale d'achat intervenue le 22 octobre 2019. Puis, le 29 mai 2020, Lafuma a finalisé la cession des titres de sa filiale Oxbow SAS à la société Rainbow SAS.

Le Groupe Calida emploie environ 3000 salariés dans le monde, étant rappelé qu'un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en place par Millet Mountain Group au premier semestre 2020 concernant 36 employés. A la date du présent document, tous les départs qui devaient avoir lieu dans le cadre de ce plan sont intervenus.

2.4.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, à la date du présent document, il n'existe pas d'évènements exceptionnels ou de litiges significatifs susceptibles d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses actifs, sous réserve de l'épidémie de Covid-19 dont l'impact sur l'activité, tel qu'identifiable au 30 juin 2020, est précisé dans le Rapport Semestriel.

2.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS ENTRE PARTIES LIEES

Calida Management AG, filiale à 100% de Calida Holding AG dirigée par M. Reiner Pichler, a conclu un contrat de prestation de services (*management fees*) avec Lafuma SA, également dirigée par M. Reiner Pichler. A ce titre, cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration de Lafuma SA en date du 17 avril 2013.

Aux termes de cette convention, Calida Management AG fournit à Lafuma SA son assistance et ses conseils dans les domaines suivants : financier et comptable, commercial, technique, gestion du personnel, organisation et gestion administrative, et informatique. Pour l'exercice 2020, le montant facturé à Lafuma SA au titre de cette convention s'élève à 2,1 millions d'euros. Il est précisé qu'il n'est pas prévu d'interrompre cette convention une fois l'Offre achevée.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR

3.1. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données financières figurant ci-dessous pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 doivent être lues en relation avec les états financiers de Calida Holding AG et les états financiers consolidés du Groupe Calida qui figurent dans le Rapport Annuel.

Les états financiers consolidés du Groupe Calida ont été préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS). Les comptes annuels de Calida Holding AG ont été établis conformément au droit Suisse, et notamment le titre 32 du Code suisse des obligations.

Les informations financières indiquées ci-dessous pour le premier semestre 2020 (i.e. au 30 juin 2020) doivent être lues en relation avec les états financiers consolidés du Groupe Calida présentés dans le Rapport Semestriel.

Il est précisé que des changements de méthodes comptables ont eu un impact sur les états financiers 2019.

Les comptes audités au 31 décembre 2019 de Calida Holding AG, les comptes consolidés audités au 31 décembre 2019 du Groupe Calida et les comptes consolidés non audités au 30 juin 2020 du Groupe Calida, dans leur version intégrale, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, sont disponibles sur le site de l'Initiateur (www.calidagroup.com).

3.1.1. Résumé des comptes sociaux Calida Holding AG audités au 31 décembre 2019

BILAN <i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		
Poste	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésoreries	410	1.696
Autres créances		
- envers des tiers	95	117
- d'investissement	-	14
Actif courant	505	1.827
Emprunts d'investissement	3.427	5.306
Investissements	206.937	201.167
Actif non-courant	210.364	206.473
ACTIF	210.869	208.300
Dettes portant intérêts	23.802	27.886
Autres dettes		
- envers des tiers	94	1.135
- d'investissement	12.567	6.201
Charges à payer et produits différés	1.153	425
Passif courant	37.616	35.647
Capital social	826	826
Réserves d'apport en capital	702	7.265
Réserve légale générale	500	500
Bénéfices non distribués	171.761	164.598
Actions auto-détenues	-536	-536
Capitaux propres	173.253	172.653
PASSIF	210.869	208.300

COMPTE DE RESULTAT <i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		
Poste	01/01/2019 – 31/12/2019	01/01/2018 – 31/12/2018
Dividendes	10.000	16.022
Reprises de perte de valeur comptabilisées en investissement	-	1.000
Autres produits financiers	2.233	2.180
Autres produits d'exploitation	-	25
Produits	12.233	19.227
Charges administratives	-3.251	-2.361
Charges financières	-1.819	-1.949
Impôts directs	-	-
Charges	-5.070	-4.310
RESULTAT NET	7.163	14.917

3.1.2. Résumé des comptes consolidés du Groupe Calida audités au 31 décembre 2019

BILAN CONSOLIDE		
<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		
Poste	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésoreries	57.850	43.613
Comptes clients	33.955	38.986
Autres créances courantes	6.905	6.531
Actifs financiers courants	1.532	1.022
Stocks	87.320	100.377
Droits de retour	1.117	930
Actifs d'impôt courants	4.416	6.536
Charges à reporter et produits cumulés	3.775	3.415
Actifs détenus en vus de leur vente	1.814	-
Actif courant	198.684	201.410
Immobilisations corporelles	19.573	20.963
Droits d'utilisation	87.219	-
Actifs incorporels	57.894	82.659
Actifs financiers non-courants	5.975	5.801
Autres actifs non-courants	154	203
Actifs d'impôt différés	5.425	5.571
Actif non-courant	176.240	115.197
ACTIF	374.924	316.607
Charges financières courantes	23.614	29.054
Charges locatives courantes	17.812	-
Comptes fournisseurs	24.154	34.259
Autres charges courantes	16.142	13.580
Remboursements	2.676	2.072
Impôts courants	3.171	1.877
Provisions courantes	1.648	2.067
Charges à payer et produits différés	35.479	32.549
Charges courantes	124.696	115.458
Charges financières non-courantes	13	10
Charges locatives non-courantes	49.710	-
Autres charges non-courantes	7.576	2.497
Provisions non-courantes	4.025	3.880
Impôts différés	6.396	8.452
Charges non-courantes	67.720	14.839
Charges	192.416	130.297
Capital social	826	826
Actions auto-détenues	-536	-536
Réserves	174.166	174.400
Capitaux propres détenus par les actionnaires de Calida Holding AG	174.456	174.690
Intérêts minoritaires	8.052	11.620
Capitaux propres	182.508	186.310
PASSIF	374.924	316.607

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		
<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		
Poste	01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
Ventes nettes de contrats clients	404.313	409.475
Autres produits d'exploitation	4.402	3.993
Produits d'exploitation	408.715	413.468
Coût de produits vendus et de services de tiers	-144.248	-146.148
Charges de personnel	-127.736	-128.711
Autres charges d'exploitation	-85.582	-107.600
Dépréciation et amortissement d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	-8.783	-9.401
Dépréciation et amortissement d'actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation	-18.810	-
Charges d'exploitation	-385.159	-391.860
Résultat d'exploitation	23.556	21.608
Produits financiers	76	114
Charges financières	-1.477	-506
Différences de change	-971	1.710
Résultat financier net	-2.372	1.318
Résultat avant impôt	21.184	22.926
Impôts sur le revenu	-4.619	-5.156
RESULTAT NET	16.565	17.770
revenant à :		
Actionnaires de Calida Holding AG	15.667	16.214
Intérêts minoritaires	898	1.556
Bénéfice par action au nominatif (en CHF)	1,90	1,97
Bénéfice dilué par action au nominatif (en CHF)	1,90	1,97

3.1.3. Résumé des comptes consolidés du Groupe Calida non audités au 30 juin 2020 (version condensée)

BILAN CONSOLIDE			
<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>			
Poste	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Trésorerie et équivalents de trésoreries	69.694	57.850	33.834
Comptes clients	30.629	33.955	33.731
Stocks	79.328	87.320	100.082
Autres actifs courants	18.021	19.559	21.318
Actif courant	197.672	198.684	188.965
Immobilisations corporelles	17.629	19.573	20.155
Droits d'utilisation	74.069	87.219	91.825
Actifs incorporels	54.448	57.894	59.699
Autres actifs non-courants	12.358	11.554	10.708
Actif non-courant	158.504	176.240	182.387
ACTIF	356.176	374.924	371.352
Charges financières courantes	42.182	23.614	31.346
Charges locatives courantes	15.231	17.812	17.144
Comptes fournisseurs	20.793	24.154	23.321
Provisions courantes	6.343	1.648	1.780
Autres charges courantes	50.741	57.468	46.849
Charges courantes	135.290	124.696	120.440
Charges locatives non-courantes	44.438	49.710	53.636
Provisions non-courantes	3.767	4.025	3.952
Autres charges non-courantes	13.077	13.985	11.735
Charges non-courantes	61.282	67.720	69.323
Charges	196.572	192.416	189.763
Capitaux propres détenus par les actionnaires de Calida Holding AG	154.425	174.456	169.618
Intérêts minoritaires	5.179	8.052	11.971
Intérêts minoritaires	5.179	182182	
Capitaux propres	159.604	182 508	181.589
PASSIF	356.176	374.924	371.352

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ³			
<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>			
Poste	01/01/2020 - 30/06/2020	01/01/2019 - 30/06/2019	01/01/2019 - 31/12/2019
Ventes nettes	146.169	179.962	372.039
Produits d'exploitation	157.485	181.812	376.310
Charges d'exploitation	-165.708	-175.353	-352.790
Résultat d'exploitation	-8.223	6.459	23.520
Résultat financier net	-718	-1.394	-2.215
Résultat avant impôt sur les activités poursuivies	-8.941	5.065	21.305
Impôts sur le revenu	-812	-1.183	-4.491
Résultat net sur les activités poursuivies	-9.753	3.882	16.814
Résultat net sur les opérations abandonnées, après impôt	-7.473	-357	-249
Résultat net	-17.226	3.525	16.565
revenant à :			
• Actionnaires de Calida Holding AG	-16.205	3.060	15.667
• Intérêts minoritaires	-1.021	465	898
Résultat net par action au nominatif (en CHF) pour les opérations poursuivies	-1,12	0,33	1,87
Résultat net dilué par action au nominatif (en CHF) pour les opérations poursuivies	-1,12	0,33	1,87
Résultat net par action au nominatif (en CHF)	-1,97	0,37	1,90
Résultat net dilué par action au nominatif (en CHF)	-1,97	0,37	1,90

3.2. COUTS ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

3.2.1. Coûts de l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait et du Retrait Obligatoire, incluant en particulier les commissions, honoraires et autres frais relatifs aux différents conseils juridiques, financiers et comptables ainsi que de tous autres experts et consultants, et les frais de communication, est estimé à environ 500.000 euros (hors taxes).

3.2.2. Modes de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions visées par l'Offre Publique de Retrait représenterait, sur la base du Prix de l'Offre par action de 17,99 euros, un montant total de 8.169.187,04 euros (hors frais divers et commissions).

L'Offre Publique de Retrait, et le Retrait Obligatoire subséquent à intervenir aux mêmes conditions de prix, seront financés sur les ressources propres de l'Initiateur.

³ Les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte de la cession d'Oxbow (voir section 1.1.1.(c) de la Note d'Information). Pour consulter les données historiques, se référer au paragraphe 3.1.2 ci-dessus).

4. COMMUNIQUES DE PRESSE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL

Les communiqués de presse depuis la publication du Rapport Semestriel, et non liés à l'Offre, sont disponibles sur le site Internet de l'Initiateur www.calidagroup.com.

5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT (« DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS »)

« Nous attestons que le Document Autres Informations, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 novembre 2020 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédent le jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée le 10 février 2020) dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait.

Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Reiner Pichler
Directeur Général de Calida Holding AG

Sacha Gerber
Directeur financier de Calida Holding AG